

## Complément du programme de stabilité 2009-2013

### Introduction

Ce complément du programme de stabilité de la Belgique s'inscrit dans le prolongement du programme de stabilité introduit en avril 2009. Ce complément est né à la demande du Conseil de l'Union européenne qui, dans son avis (Council opinion on the updated stability programme of Belgium, 2008-2013), demande explicitement l'introduction d'un complément au programme de stabilité d'ici le 20 septembre 2009 :

« Compte tenu de l'évaluation qui précède, la Belgique est invitée à soumettre, pour le 20 septembre au plus tard, un complément du programme comportant une stratégie budgétaire bien établie à moyen terme et à améliorer le respect des prescriptions du code de conduite, en particulier pour les données obligatoires. »

Ce complément intègre la trajectoire des finances publiques belges après adaptation aux récents paramètres macro-économiques et fournit davantage d'informations sur les fondements de la trajectoire normée. Pour définir cette trajectoire, le gouvernement s'est basé sur les perspectives macro-économiques les plus récentes et s'est laissé guider par l'avis rendu en préparation de ce complément à la Section Besoins de financement du Conseil supérieur des Finances. Selon la Section Besoins de financement, le déficit de l'ensemble des autorités atteindrait 5,9 % du PIB en 2009. Compte tenu de la dynamique interne des charges d'intérêts et de l'augmentation des dépenses liées au vieillissement, une reprise de la croissance ne suffira pas à réduire le déficit. A moyen terme, le déficit devrait poursuivre sa tendance à la hausse pour atteindre les 7 % du PIB.

Conformément aux recommandations du Conseil Ecofin, la Belgique entend profiter de la légère reprise de la croissance en 2010 pour entamer l'assainissement des finances publiques ; l'effort sera prolongé les années suivantes. A court terme, à savoir pour 2010 et 2011, le gouvernement prévoit un effort du niveau du solde primaire de respectivement 0,5

et 1 % du PIB. Pour les années suivantes, l'on envisage chaque année un effort de 1,3 % du PIB. Cette stratégie doit, selon les hypothèses soutenues, permettre de réduire le déficit à partir de 2013 pour l'amener sous les 3 % du PIB et retrouver l'équilibre en 2015.

Les lignes directrices ici tracées seront étoffées lors de la confection du budget pluriannuel 2010-2011. Elles pourront également être davantage détaillées dans le programme de stabilité qui doit être soumis pour fin janvier 2010 conformément à l'instruction de la Commission.

### **Postulats macro-économiques**

Les estimations de croissance réelle du PIB ont été adaptées à maintes reprises dans le courant de 2009. Si cette adaptation prenait une tournure négative jusqu'au deuxième trimestre inclus, la tendance s'est maintenant inversée. Les perspectives rectifiées sont moins sombres. Pour l'heure, les perspectives semblent se stabiliser. Il n'empêche qu'il convient de signaler qu'elles demeurent incertaines et que les prévisions des différentes instances divergent.

Pour le complément du programme de stabilité, les perspectives du budget économique de septembre (2009-2011) de l'Institut des Comptes nationaux sont associées à celles de mai du Bureau fédéral du Plan de mai (2012-2014) et à l'estimation de la Commission d'étude sur le vieillissement (2015).

L'activité économique internationale s'est stabilisée plus vite que prévu. Il règne cependant encore une grande incertitude quant à l'ampleur de la reprise, notamment étant donné la vulnérabilité du système financier. Les perspectives du budget économique sont fondées sur une reprise modeste de la croissance économique dans la zone euro à compter de la deuxième moitié de l'année 2009. Pour 2010, cela devrait nous donner une croissance de 0,8% ; en 2011, celle-ci pourrait atteindre 1,8 %.

**Tableau 1:**  
**Prévisions de croissance du PIB en Belgique**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Programme de stabilité (2009-2013)	-1,9	0,6	2,3	2,3	2,1		
Prévisions Commission européenne (mai)	-3,5	-0,2					
Complément programme de stabilité	-3,1	0,4	1,9	2,4	2,2	2,2	2,1

L'évolution de l'économie belge suit de près celle de la zone euro. Le premier trimestre de 2008 et celui de 2009 ont été marqués par une forte contraction de l'activité économique (de 1,7 %). Au cours du deuxième trimestre de 2009, la contraction s'est limitée à 0,3 %. C'est principalement sous l'impulsion des exportations que la croissance devrait, lors de la deuxième partie de l'année 2009, s'avérer légèrement positive. La croissance économique devrait se renforcer encore en 2010 via une reprise de la consommation privée et des investissements. A l'heure actuelle, l'on se base pour la Belgique sur une compression de l'économie en 2009 de 3,1 % et une croissance en 2010 de 0,4 % du PIB (et ce, respectivement contre -1,9 % et 0,6 % dans le programme de stabilité d'avril). Les prévisions actuelles sont un peu plus optimistes que celles du Spring Forecast de la Commission européenne paru en mai et annonçant une compression de 3,5 % en 2009 et de 0,2% en 2010.

**Tableau 2:**

**Détail des perspectives macro-économiques à moyen terme**

<i>variation en % sauf indications contraires</i>	2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	milliards						
1. Croissance du PIB à prix constants	288,7	2,8	1,1	-3,1	0,4	1,9	2,4
2. PIB à prix courants (en milliards d'euros)	334,9	5,2	2,8	-2,2	1,8	3,7	4,1
	Sources de la croissance: variation à prix constants						
3. Dépenses de consommation finale des particuliers	149,1	2,1	0,9	-0,9	0,6	1,9	1,8
4. Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	60,5	2,3	2,3	1,9	1,4	1,7	2,1
5. Formation brute du capital fixe	65	6,2	5,5	-3,9	-1,5	3,1	3
6. Variation de stocks et acquisition nette d'actifs	-						
7. Exportations de biens et services	263,5	4	2,2	-15,1	1,5	4,1	4,9
8. Importations de biens et services	253,8	4,6	3,3	-13,7	1,4	4,4	4,6
	Contribution à la croissance du PIB						
9. Demande finale totale (3+4+5)	-						
10. Variations de stocks et acquisition nette d'actifs	-	0,3	-0,2	-0,9	0,0	0,0	
11. Balance des biens et services	-	-0,4	-0,9	-1,2	0,1	-0,3	

Puisque l'indexation des salaires en 2009 reflète encore partiellement l'inflation en hausse de l'année dernière, le revenu disponible réel des ménages en 2009 augmente d'un point de vue macro-économique malgré la baisse de l'emploi. Pourtant, les ménages demeurent frileux quant à leurs dépenses principalement influencés par le climat économique morose et la crise bancaire. C'est pourquoi l'on s'attend à ce que la consommation privée pour 2009 chute de 0,9 % et que le taux d'épargne augmente. En 2010, l'on annonce un léger redressement de la consommation privée (0,6 %) et, à compter de 2011, de nouveau une croissance normale (de 1,9% en 2011 et de 1,8% en 2012) sous l'effet d'une hausse de l'emploi, d'une hausse des salaires et des revenus du patrimoine.

Par contre, l'on s'attend à une réduction sévère des investissements en 2009 (-3,9 %). Il est question de surcapacité vu le niveau bas de la demande et les conditions de crédit qui sont devenues plus strictes. Ce n'est qu'au milieu de l'année 2010 que le climat d'investissement devrait se rétablir lentement, au regard des meilleures perspectives de débouchés. Pour

l'ensemble de l'année 2010, l'on s'attend à une baisse des investissements de 1,5 %. A partir de 2011, l'on devrait assister de nouveau à une augmentation des investissements sur une base annuelle (une augmentation en 2011 de 3,1 % et de 3,0 % en 2012).

Au cours du quatrième trimestre de 2008 et du premier de 2009, les exportations ont connu un véritable effondrement à l'instar des marchés des débouchés étrangers. Lors de la deuxième moitié de l'année, le volume des exportations se serait légèrement rétabli. Sur une base annuelle, les exportations devraient se comprimer de 15 %. Suite à la diminution de la demande étrangère et à la contraction des exportations, les importations enregistrent, elles aussi, une lourde chute en 2009. Elles devraient également connaître une reprise progressive en 2010 et 2011, au rythme de la relance de l'activité économique. La réduction des importations fut cependant moindre en 2009 que celle des exportations et leur croissance devrait également être supérieure en 2010, la balance commerciale poursuivant dès lors sa tendance négative.

**Tableau 3:**

**Evolution des prix à moyen terme**

<i>Variation en %</i>	2007 (2000=100)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1. Déflateur du PIB	116,0	2,4	1,7	0,9	1,4	1,8	1,7
2. Déflateur des dépenses de consommation finale des particuliers	117,4	2,8	4,3	-0,1	1,5	1,6	1,6
3. Variation de l'IHPC	114,9	1,8	4,5	0,0	1,5	1,6	1,6
4. Déflateur des dépenses de consommation finale des pouvoirs publics	122,9	1,8	4,7	3,3	1,2	2,2	1,9
5. Déflateur des investissements	111,6	2,2	2,3	-1,2	2,7	2,1	1,2
6. Déflateur de l'exportation de biens et services	112,9	3,0	4,3	-2,8	0,8	1,8	1,5
7. Déflateur de l'importation de biens et services	113,1	2,6	7,3	-4,1	1,3	1,8	1,5

En ce qui concerne l'évolution des prix, une inflation nulle est annoncée pour 2009. Ce taux exceptionnellement bas est le résultat de l'évolution des prix du pétrole, provoquant une inflation négative à un an d'intervalle de mai à octobre 2009 (l'indice santé n'est pas tributaire des prix de l'essence et du diesel et sera donc moins influencé par cette évolution). Pour les autres marchandises et services, l'on conserve une inflation positive même si elle

est limitée en raison du ralentissement conjoncturel et de la répercussion des prix inférieurs de l'énergie dans les prix des autres marchandises et services. A partir de 2010, suite à la stabilisation des prix du pétrole, l'on s'attend à nouveau à un niveau d'inflation plus normal de 1,5 % en 2010 et de 1,6 % en 2011 et 2012 sur une base annuelle.

Le déflateur du PIB s'élève, selon les prévisions, à 0,9 % pour 2009 et 1,4 % pour 2010, après quoi l'on retrouvera un niveau normal. Le niveau des prix affiche, dans toutes ses composantes, une diminution en 2009 ; à partir de 2010, l'on prévoit un retour progressif à un niveau normal.

Pour ce qui est de l'évolution du marché du travail, l'on s'attend à une réduction de l'emploi en 2009 de 0,8 %. Cette réduction est nettement moindre que celle de l'activité économique puisque les régimes de chômage temporaire et de réduction du temps de travail ont permis de compenser une partie de la diminution de la demande. Ce n'est que dans un second temps que les effectifs des entreprises sont adaptés. Raison pour laquelle l'emploi intérieur n'entame sa descente qu'au premier trimestre de 2009. Suivant cette dynamique, l'emploi se contractera cependant aussi de 1,3 % en 2010. En 2011, une légère reprise de l'emploi devrait s'amorcer (+ 0,4 %). Le taux d'emploi harmonisé d'Eurostat devrait passer de 7 % en 2008 à 9,6 % en 2011.

## **Le solde de financement et la dette publique**

### *Un déficit de 5,9% en 2009*

En attendant la publication des comptes publics définitifs de 2008, le chiffre de l'estimation de l'Institut des comptes nationaux de mars 2009 est utilisé, à savoir un déficit de 1,2% du PIB. Pour 2009, un déficit de 5,9% du PIB est prévu à présent. Cette détérioration considérable du solde de financement est bien sûr liée au contexte macro-économique. Comme indiqué ci-avant (au point 1), pour 2009 il est prévu que l'économie belge se contracte de 3,1%. Afin d'être en phase avec le plan de relance économique européen, le gouvernement belge a décidé de démarrer un plan de relance économique, soutenant les activités économiques ciblées, bien que son étendue soit limitée suite à la marge réduite des finances publiques. L'impact du plan sur les finances publiques peut être estimé, pour 2009, à 1% du PIB. En outre, le gouvernement a fait fonctionner pleinement les stabilisateurs automatiques afin de poursuivre la stabilisation de l'économie. Dès lors, l'impact de la crise se traduit via les stabilisateurs automatiques au niveau du solde de financement public. La crise économique se traduit surtout par une importante augmentation des dépenses relatives au chômage et par une forte diminution des recettes fiscales (notamment le précompte mobilier sur les dividendes et l'impôt des sociétés).

### *Une détérioration ultérieure des finances publiques à politique inchangée*

Le gouvernement, pour la confection du présent complément au programme de stabilité 2009-2012, s'est basé sur l'avis de la Section Besoins de financement du Conseil supérieur des Finances<sup>1</sup>. Dans son avis, ladite Section prévoit un nouvel effet boule de neige à partir de 2010, suite aux déficits croissants de la période 2009-2010. A politique inchangée, cela

---

<sup>1</sup> Trajectoires budgétaires à court et à moyen terme du programme de stabilité ajusté 2009-2012, septembre 2009.

conduirait à une augmentation du taux d'endettement et à une pression sur les déficits structurels. En raison de l'effet combiné de l'augmentation des charges d'intérêt et des dépenses sociales suite au vieillissement, une reprise de la croissance économique ne suffira pas, toujours à politique inchangée, pour faire face à la tendance négative des finances publiques. Si à partir de 2011, la croissance reprenait son rythme normal, le solde de financement quant à lui, continuerait d'augmenter jusqu'à 7% du PIB (et jusqu'à 7,4% en 2015). Cet avis de la Section Besoins de financement constituait pour le gouvernement la base pour une politique ajustée des recettes publiques.

### *Le retour de l'équilibre en 2015*

Le gouvernement s'inscrit dans la trajectoire que la Section Besoins de financement a esquissée dans le cadre d'un retour à l'équilibre de l'ensemble des pouvoirs publics en 2015. Ce scénario tient compte de ce que le redressement naissant de 2010 ne soit pas miné. Il est conforme aux recommandations de la plupart des institutions internationales s'adressant à la Belgique et à la zone euro. La trajectoire précitée prend comme hypothèse de départ une augmentation progressive de l'impact des mesures, certaines mesures ne prenant leur vitesse de croisière qu'après un certain temps, d'autres ayant un effet cumulatif. Dans cette hypothèse, il est supposé que l'ensemble des pouvoirs publics fasse un effort de 0,5% du PIB en 2010 et de 1% en 2011, soit un effort structurel cumulé de 1,5% pour la période 2010-2011 et pour les années suivantes de 1,3% par an.

Le gouvernement estime que ladite trajectoire lui permet de répondre pleinement aux remarques convenues dans l'appréciation du programme de stabilité 2009-2013, et de reprendre l'assainissement des finances publiques dès 2010 et d'augmenter l'effort structurel à partir de 2011. Dans un délai raisonnable, les finances publiques seront à nouveau conformes aux exigences du pacte de stabilité et de croissance, de sorte qu'en

2013, le déficit aura diminué jusqu'à moins de 3%. Le retour à l'équilibre budgétaire est une condition importante pour la tenabilité des finances publiques à plus long terme. La réduction des charges d'intérêt résultant d'un retour à l'équilibre peut être utilisée à terme pour compenser en partie les coûts du vieillissement.

**Tableau 4**  
**Le solde de financement normalisé**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde de financement	-5,9	-6,0	-5,5	-4,4	-2,8	-1,3	0,0
Entité I	-4,9	-4,5	-4,4	-3,7			
Entité II	-1,0	-1,5	-1,1	-0,7			
	Effort au niveau du solde primaire						
Effort	0,0	0,5	1,0	1,3	1,3	1,3	1,3
Effort cumulatif	0,0	0,5	1,5	2,8	4,1	5,4	6,7

Ce scénario ne se réalisera que dans les hypothèses de croissance précitées. Le tableau 4 reprend l'objectif et les prévisions du solde de l'ensemble des pouvoirs publics, avec la croissance actuelle.

Dans le contexte des finances publiques belges, il importe de conclure des accords clairs quant à la répartition des efforts des différentes entités publiques. L'avis de la Section Besoins de financement reprend de différentes possibilités de répartition de l'effort entre les différentes entités. Les chiffres ne constituent nullement une préfiguration concluante d'une répartition ultérieure de l'effort, qui fait partie du budget pluriannuel 2010-2011 et de l'accord de coopération à conclure, ultérieurement, avec les différentes entités publiques. Toutefois, les trajectoires comprises dans les différents accords de gouvernement, permettent la réalisation de cet objectif.

Le tableau 5 reprend le solde de financement de l'ensemble des pouvoirs publics pour lequel le pouvoir public belge s'engage clairement. Les chiffres détaillés, tant des soldes des différents sous-secteurs que de l'évolution sous-jacente des recettes et des dépenses, y sont repris à titre d'estimation, leur valeur est plutôt indicative.

**Tableau 5**  
**Perspectives budgétaires de l'ensemble des pouvoirs publics**

		2008	2008	2009	2010	2011	2012
		niveau					
		Solde de financement des sous-secteurs					
1.	Ensemble des pouvoirs publics	-4.123	-1,2	-5,9	-6,0	-5,5	-4,4
2.	Pouvoir fédéral	-5.752	-1,7	-3,9	-4,0	-4,1	-3,7
3.	Communautés et régions	-88	0,0	-0,5	-1,1	-0,9	-0,5
4.	Pouvoirs locaux	-119	0,0	-0,5	-0,4	-0,2	-0,2
5.	Administrations de sécurité sociale	1.837	0,5	-1,0	-0,5	-0,3	0,0
		Ensemble des pouvoirs publics					
6.	Recettes totales	167.690	48,7	47,9	48,1	48,5	49,2
7.	Dépenses totales	171.813	49,9	53,8	54,1	53,9	53,6
8.	Solde de financement	-4.123	-1,2	-5,9	-6,0	-5,4	-4,4
9.	Charges d'intérêt (EDP)	12.837	3,7	3,9	4,1	4,2	4,3
10.	Solde primaire	8.715	2,5	-2,0	-1,9	-1,2	-0,1
11.	Mesures uniques ou temporaires	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Principales composantes des recettes					
12.	Impôts totaux	102.430	29,8	28,5	28,7	29,1	29,4
12a.	Impôts sur la production et les importations	43.170	12,5	12,3	12,5	12,4	12,4
12b.	Impôts sur le revenu, impôt sur le patrimoine, etc.	56.882	16,5	15,5	15,6	16,0	16,3
12c.	Impôts sur le capital	2.378	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
13.	Cotisations sociales	55.702	16,2	16,4	16,2	16,2	16,3
14.	Revenus de la propriété	2.485	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9
15.	Autres	7.072	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5
16.	Recettes totales	167.690	48,7	47,9	48,1	48,5	49,2
p.m.	Prélèvement global	160.413	46,6	44,9	45,0	45,3	45,7
		Principales composantes des dépenses					
17.	Dépenses de consommation (rémunérations et consommation intermédiaire)	54.354	15,8	16,6	16,5	16,3	15,9
18.	Prestations sociales totales	80.045	23,3	25,2	25,6	25,6	25,6
19.	Charges d'intérêt	12.837	3,7	3,9	4,1	4,2	4,3
20.	Subsides	7.285	2,1	2,3	2,6	2,5	2,4
21.	Formation brute de capital fixe	5.623	1,6	1,8	1,7	1,9	1,9
22.	Autres	11.668	3,4	4,0	3,6	3,5	3,4
23.	Dépenses totales	171.813	49,9	53,8	54,1	53,9	53,6
p.m.	Dépenses primaires	158.975	46,2	49,9	50,0	49,7	49,2

Les travaux de confection des différents budgets de l'année prochaine ou des années prochaines, aux différents niveaux des pouvoirs publics, battent le plein. Le gouvernement fédéral rompt avec la tradition d'un budget annuel et établit un budget pluriannuel 2010-2011, impliquant que la répartition exacte de l'effort entre recettes et dépenses, et au sein de chaque catégorie, ne pourra être fixée après cet exercice. C'est pourquoi, plus de détails seront transmis dans le prochain programme de stabilité, à soumettre à la Commission fin janvier 2010.

Cette trajectoire reflète la volonté du Gouvernement de garantir l'équilibre financier de la sécurité sociale, sans préjuger de la manière dont cet objectif sera reparti entre un renforcement du financement de la sécurité sociale et les efforts propres que celle-ci consentira.

Il est évident que vu son importance, l'effort devra être réparti entre les recettes et les dépenses. En les élaborant concrètement, les mesures à prendre seront examinées quant à leur impact sur la croissance économique durable. L'augmentation prévue dans le tableau 5 anticipe les mesures à prendre dans le contexte de la confection du budget ; en outre, l'augmentation prévue au même tableau des recettes (fiscales) traduit d'une part, le rétablissement d'un niveau normal des groupes de recettes qui sont fort affectés par la crise économique (précompte mobilier sur les dividendes, l'impôt des sociétés) et d'autre part, l'évolution spontanée des recettes à politique inchangée et l'élargissement de la base imposable par la politique d'activation.

Quant aux dépenses, la réalisation de l'objectif précité suppose une politique d'économies. En outre, les dépenses diminueront en termes de pourcentage du PIB suite au rétablissement de la conjoncture et à la politique de promotion de l'emploi. La réalisation de cette trajectoire concernant les finances publiques ira de pair avec une politique structurelle orientée, dans le cadre de la stratégie dite de Lisbonne, vers la création d'une croissance économique supérieure et durable et d'un taux d'activité plus élevé.

## L'évolution du taux d'endettement

La chute ininterrompue, entamée en 1994, du taux d'endettement a pris fin en 2008 suite à l'impact des mesures de soutien au secteur financier<sup>2</sup>. Le taux d'endettement est passé de 84% en 2007 à 89,7% en 2008.

**Tableau 6**

### Evolution de la dette de l'ensemble des pouvoirs publics

<i>En % du PIB</i>		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1.	Taux d'endettement	89,7	97,5	101,9	103,9	104,3	103,4	101,0	97,4
2.	Changement dans le taux d'endettement	5,7	7,8	4,5	1,9	0,5	-1,0	-2,4	-3,5
		<b>Éléments contribuant à l'évolution du taux d'endettement brut</b>							
3.	Solde primaire	2,5	-2,0	-1,9	-1,2	-0,1	1,7	3,2	4,5
4.	Charges d'intérêt	3,7	3,9	4,1	4,2	4,3	4,5	4,5	4,5
5.	Variation exogène de la dette	6,8	-0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
6.	Variation endogène de la dette	-1,1	7,9	4,3	1,7	0,3	-1,2	-2,6	-3,7
	p.m. niveau implicite du taux d'intérêt	4,6	4,2	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6

La forte hausse du taux d'endettement en 2009 résulte de l'effet combiné du déficit estimé (5,9% du PIB) et de la baisse du PIB nominal (-2,2%). Le renforcement du capital de base accordé par les autorités flamandes au groupe KBC pour un montant de 3,5 milliards d'euros et l'emprunt à concurrence de 0,2 milliard d'euros octroyé par le pouvoir fédéral dans le cadre de la restructuration de Kaupthing Banque Luxembourg, ont été pris en considération. L'impact négatif sur la dette est plus que compensé par le remboursement de l'aide publique

<sup>2</sup> L'impact de celles-ci sur le taux d'endettement était de 6,4% du PIB.

d'un montant de 4,6 milliards d'euros, accordée l'année dernière au pouvoir fédéral. Pour 2009, le taux d'endettement est estimé à 97,5%, avec une détérioration endogène prononcée.

Selon la trajectoire normée et les hypothèses retenues, le taux d'endettement poursuit sa hausse pour s'établir à 104,2% en 2012. Ce n'est qu'en 2013 que les facteurs endogènes contribuent à nouveau à diminuer le taux d'endettement. Leur impact passe de 1,1% à 3,7%. Comme à l'accoutumée dans le cadre du programme de stabilité, il est tenu compte, pour la période 2010, d'une détérioration exogène moyenne du taux d'endettement de 0,2%. D'éventuelles recettes résultant d'une vente éventuelle d'actifs acquis dans le cadre de la lutte contre la crise financière, ne sont donc pas prises en considération.

A partir de 2015, le taux d'endettement s'établira à nouveau en dessous de la limite de 100% du PIB.

#### *Vieillessement*

Dans son rapport de juin 2009, le Comité d'Etude sur le Vieillessement (CEV) a évalué le coût budgétaire du vieillessement démographique à 8,2 % du PIB sur la période 2008-2060. Ce coût était estimé à 6,3 % du PIB sur la période 2007-2050 dans le rapport précédent du CEV.

#### **Tableau 7 :**

#### **Conséquences budgétaires du vieillessement**

<i>En % du PIB</i>	2008	2014	2030	2050	2060	2008-2014	2008-2060
Pensions	9,1	10,3	13,3	14,4	14,4	1,2	5,3
Soins de santé	7,3	8,6	9,5	11,2	11,5	1,3	4,2
Autres dépenses de la sécurité sociale	6,8	7,6	6,2	5,6	5,4	0,8	-1,4
Dont:							
Invalidité	1,3	1,5	1,4	1,3	1,3	0,1	0,0
Chômage	1,9	2,3	1,5	1,2	1,2	0,4	-0,7
Prépensions	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,0	-0,1
Allocations familiales	1,6	1,6	1,4	1,3	1,2	0,0	-0,4
Autres dépenses sociales	1,6	1,7	1,6	1,5	1,4	0,1	-0,2
Dépenses de la sécurité sociale	23,2	26,4	29,0	31,1	31,3	3,2	8,2
P.m. rémunérations du personnel enseignant	3,9	4,0	3,9	3,8	3,8	0,1	-0,1

Trois facteurs permettent d'expliquer cette révision à la hausse. L'impact de la crise économique et financière sur le PIB entraîne tout d'abord une hausse supplémentaire de 1,2 % du PIB du coût du vieillissement. Ensuite, la révision à la baisse de l'hypothèse de croissance de la productivité annuelle de long terme (de 1,75 % à 1,50 %) dans le scénario de référence engendre une progression plus rapide de 0,9 % du PIB de ce coût. Cette hypothèse tient compte des incertitudes pesant sur les perspectives économiques et correspond à la moyenne des gains de productivité observée au cours des 30 dernières années.

L'allongement de la période de projection explique enfin une augmentation additionnelle de 0,2 % du PIB.

Sur la période 2008-2014, le coût du vieillissement devrait s'élever à 3,2 % du PIB, soit une hausse de 2,1 % du PIB par rapport aux projections précédentes. Le surcoût apparaît au cours de la période 2008-2010, essentiellement en raison d'un effet dénominateur, suite au moindre accroissement du PIB dans le contexte de la crise économique.

Cet accroissement du coût budgétaire du vieillissement rend plus que jamais nécessaire la poursuite d'une stratégie multidimensionnelle pour amortir ce coût. A ce propos, deux études de sensibilité ont été réalisées afin de mesurer l'impact budgétaire de modifications des paramètres du scénario de référence et d'esquisser ainsi des pistes quant aux possibilités de limiter le coût du vieillissement. Ces paramètres sont, d'une part, l'adaptation au bien-être des allocations et, d'autre part, l'évolution du taux d'emploi.

Le coût du vieillissement est réduit de 0,9 % du PIB lorsque le calcul des paramètres d'adaptation au bien-être tient mieux compte de l'hypothèse de l'évolution effective des salaires. Cette baisse se marque en particulier au niveau des dépenses de pension, étant donné que l'adaptation au bien-être de plus faible importance concerne un large nombre de bénéficiaires. Le CEV souligne cependant les effets d'une telle politique sur le plan social, en raison de la baisse du benefit ratio (rapport entre la pension moyenne et le salaire moyen correspondant).

En cas de hausse du taux d'emploi des plus de 55 ans jusqu'à la moyenne observée en 2008 dans les pays scandinaves (soit une hausse de 14 points de pourcentage), le coût du vieillissement diminue de 1,2 % du PIB. Dans ce scénario, la baisse du taux de chômage structurel entraîne une croissance économique plus soutenue et par conséquent, une assiette économique plus large.

En outre, des scénarios alternatifs ont été développés concernant l'hypothèse de croissance de la productivité annuelle de long terme de 1,5 % dans le scénario de référence. Si la croissance de la productivité est plus faible en s'établissant à 1,25 %, le coût du vieillissement s'alourdit de 1,2 % du PIB, tandis qu'il est réduit de 1,2 % du PIB en cas de croissance de la productivité de 1,75 %.

## Annexe : Perspectives macro-économiques revues jusqu'en 2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>PIB</b>							
Croissance réelle (en %)	-3,1	0,4	1,9	2,4	2,2	2,2	2,1
Déflateur du PIB (en %)	0,9	1,4	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7
Croissance nominale (en %)	-2,2	1,8	3,7	4,1	3,9	3,9	3,8
PIB à prix courants (en milliards d'euros)	336,6	342,6	355,4	370,1	384,7	399,8	415,1
<b>Inflation</b>							
Indice des prix à la consommation (en %)	0,0	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7